



Mémoire déposé par Vent d'élus dans le cadre des
audiences publiques du BAPE pour le

**Projet de parc éolien Canton MacNider sur le territoire de Saint-Noël et Saint-Damase,
dans la MRC de La Matapédia**

Table des matières

| | |
|--|---|
| Introduction | 3 |
| Emplacement | 3 |
| Finances | 4 |
| Privatisation | 5 |
| Transition énergétique? | 6 |
| Alternatives | 7 |
| BAPE générique et effets cumulatifs | 8 |
| Conclusion | 8 |

Introduction

Vent d'élus est un organisme à but non lucratif qui regroupe une quarantaine de membres élu.es et ex-élu.es de 16 MRC au Québec. Notre mission : valoriser et promouvoir la démocratie municipale participative.

Nous sommes très actifs sur la scène politique municipale: Nous participons bénévolement à de nombreuses assemblées publiques, colloques, consultations publiques, audiences du BAPE, etc. Nous avons également rédigé des lettres ouvertes et des mémoires au sujet du développement éolien au Québec.

Nous avons de nombreuses préoccupations au sujet du développement de la filière éolienne au Québec, un développement que nous jugeons antidémocratique, précipité et sans vision d'ensemble. Le Projet de parc éolien Canton MacNider sur le territoire de Saint-Noël et Saint-Damase, dans la MRC de La Matapédia s'insère dans ce développement et nous tenons à souligner quelques-unes de nos préoccupations à l'égard de ce projet afin qu'elles puissent être analysées et répertoriées par le BAPE.

La conclusion de ce mémoire dresse une liste des conditions et modifications qui sont, à notre avis, nécessaires avant d'aller de l'avant avec ce projet.

Nous tenons à souligner que nous ne sommes pas opposés au développement éolien. Au contraire, nous nous opposons à la façon dont se développe la filière. La nuance est importante et nous tenons à la souligner.

Emplacement

Projet de parc éolien Canton MacNider sur le territoire de Saint-Noël et Saint-Damase, dans la MRC de La Matapédia serait construit en partie sur des terres agricoles. Selon nous, l'utilisation de terres agricoles à des fins de développement énergétique est inacceptable et ce pour plusieurs raisons. Le territoire agricole au Québec ne représente que 5 % du territoire, la zone cultivée, quant à elle, ne représente que 2 %. Il faut se rappeler que les terres agricoles, même celles en friche, ne sont pas des zones en attente de développement, ce sont des terres cultivées ou cultivables qui servent ou pourront servir à nourrir la population. Gruger même quelques hectares de ce maigre territoire est un non-sens, surtout dans le contexte politique actuel.

Le directeur général de l'UPA, Charles-Félix Ross a très clairement exprimé pourquoi le développement éolien sur des terres agricoles est un non-sens lors de son allocution au Congrès Mines + Énergie 2023 :

« Les terres agricoles sont une ressource rare et non renouvelable. Elles servent à nourrir les populations. Elles doivent être protégées et conservées pour les prochaines générations. C'est une responsabilité collective.

Au Québec, la zone agricole cultivée ou en pâturage représente à peine 2 % du territoire. Malgré cette protection, la zone agricole est constamment grugée et grignotée par des développements de toutes sortes.

Entre 1988 et 2022, 24 651 hectares (ha) ont été exclus de la zone agricole. Pendant la même période, 61 097 ha ont été sacrifiés pour des utilisations non agricoles (UNA) en zone verte. Les nouveaux secteurs commerciaux et industriels ainsi que la multiplication des projets autoroutiers et d'exploitation des ressources, des lignes de transport d'électricité, des pipelines et des parcs éoliens ont représenté près de 69 % des superficies accordées sous la forme d'UNA. En tenant compte des inclusions (28 235 ha), la perte réelle de superficies agricoles représente 57 513 ha, soit l'équivalent de douze terrains de football américain par jour depuis 25 ans.

Les UNA sont une approche sournoise. Les terres visées par leur implantation demeurent comptabilisées en zone verte. Or, elles perdent leur vocation agricole et, plus souvent qu'autrement, de manière irrémédiable. Les UNA sont également une source importante d'ennuis et d'inconvénients à la pratique de l'agriculture et au travail des producteurs.

L'implantation de parcs éoliens en zone agricole est un exemple type d'UNA.

Imaginez 3 000 éoliennes sur le territoire agricole du Québec, soit le nombre nécessaire pour répondre à la demande d'Hydro-Québec. Imaginez tous les ennuis et inconvénients de ces installations pour la pratique de l'agriculture. Imaginez la perte de territoire. Imaginez le réseau souterrain, l'immense toile d'araignée, pour raccorder toutes ces éoliennes au réseau d'Hydro-Québec. Imaginez, enfin, l'appétit de promoteurs de toutes sortes qui voudront s'installer en marge de ces parcs pour accumuler et/ou bénéficier de cette énergie.

L'imaginer nous fait réaliser assez rapidement que ces projets doivent se faire à l'extérieur de la zone agricole. L'immensité de notre territoire, autre qu'agricole, nous permet aussi rapidement d'imaginer que c'est possible. »¹

Question : Compte tenu de la rareté des terres agricoles et de leur potentiel nourricier bien au-delà de 20 à 30 ans (durée de vie d'une éolienne), pourquoi permettrait-on qu'elles se fassent sans cesse gruger au profit d'un développement industriel qui pourrait se faire ailleurs et qui s'avère ne pas être nécessaire (voir la section Alternatives ci-dessous)?

Finances

Au-delà des redevances et retombées économiques que fait miroiter ce projet, il y a aussi la question du modèle de développement privatisé choisi pour ce projet. Selon nous, il ne s'agit pas d'une bonne façon de financer les municipalités, puisqu'une grande partie des profits iront sensiblement dans les poches des investisseurs privés et non dans notre portefeuille collectif.

¹ Allocution dans le cadre du Congrès Mines + Énergie 2023, [https://www.upa.qc.ca/fileadmin/01_UPA_provincial/Fichiers_telechargement/2023-11_CFR - notes Eoliennes.pdf](https://www.upa.qc.ca/fileadmin/01_UPA_provincial/Fichiers_telechargement/2023-11_CFR_-_notes_Eoliennes.pdf)

De plus, il se crée des iniquités entre les municipalités qui vont recevoir de l'argent et les autres qui n'en recevront pas, une situation qui crée également une compétitivité malsaine entre les municipalités et MRC.

Le 29 janvier 2025, lors d'une conférence de presse dénonçant le développement éolien antidémocratique au Québec, l'analyste indépendant Jean-François Blain a dit ce qui suit au sujet de la filière éolienne:

« ...le modèle de développement privilégié, qui consiste à multiplier les partenariats financiers, nuira à la bonne planification du secteur énergétique et à la cohésion de son développement, attachera la réalisation des projets à des intérêts économiques particuliers au détriment de toutes autres considérations sociales et environnementales et mènera graduellement vers une dénationalisation accélérée du secteur électrique québécois.

Il y a d'autres moyens de fournir aux régions le soutien économique dont elles ont besoin et il y a un rôle qui peut et devrait être attribué aux régions dans le contexte de la transition énergétique tout en maintenant la propriété et l'encadrement public du secteur électrique dans le meilleur intérêt de la collectivité. »²

Question : Compte tenu des risques connus et encore inconnus du projet à l'étude, pourquoi ne pas examiner des propositions alternatives, comme celle de Jean-François Blain? Se précipiter dans le développement éolien, sans pour autant connaître nos réels besoins et nos options afin de les combler est une erreur de planification importante qui peut avoir des répercussions importantes tant au niveau environnemental, financier et social.

Question : Existe-t-il un plan advenant un déficit ou une faillite pour ce projet? Est-ce que ce plan pourrait impliquer une taxation spéciale? Ces questions se doivent d'être répondues de façon claire afin que les citoyens et élus puissent donner leur appui ce projet ou la retirer en toute connaissance de cause.

Privatisation

Par ailleurs, l'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC) publiait en mars 2024 son rapport intitulé *La privatisation de l'énergie éolienne et l'impact sur la mission d'Hydro-Québec*³. Ce rapport fait un historique de la production d'électricité au Québec, montrant comment on est passé de la privatisation à la nationalisation, laquelle « culmina avec la création d'Hydro-Québec et la deuxième vague de nationalisation » et ensuite, au début des années 2000, le Québec commence à retourner à la privatisation avec « les différents appels d'offre éolien, de biomasse et de petite hydraulique ». Cette privatisation sera accélérée advenant que les dispositions du projet de Loi 69 soient mises en vigueur.

² Jean-François Blain, 29 janvier 2025, conférence de presse « Une levée de boucliers contre le développement éolien antidémocratique », voir la page 5 du document « [Interventions lors de la conférence de presse](#) ».

³ Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC) : « [La privatisation de l'énergie éolienne et l'impact sur la mission d'Hydro-Québec](#) », 14 mars 2024.

La priorité étant donnée à ces dernières sources d'électricité (notamment l'éolien), les chercheurs de l'IRÉC ont calculé que ceci a coûté 6,09 G\$ à la clientèle d'Hydro-Québec. Ils ont également calculé que de :

« 2006 à 2023, les marges bénéficiaires de la filière éolienne au Québec se situent entre 0,90 et 1,68 G\$. À l'horizon 2035, ceci correspond à des marges comprises entre 1,79 G\$ et 3,34 G\$... En prenant une répartition 50-50 entre Hydro-Québec et le milieu municipal d'une telle filière développée par Hydro-Québec, les revenus pour chaque partie en 2023 auraient pu être compris entre 450 M\$ et 840 M\$ cumulés en 2023 et atteindre entre 910 M\$ et 1,70 G\$ à l'horizon 2035. Il est donc nécessaire de questionner, aussi bien sur le plan économique que politique, le principe de la privatisation de la production énergétique afin de pouvoir mieux capter et répartir les revenus issus d'une telle filière et répondre de manière plus adaptée aux besoins de la clientèle d'Hydro-Québec ».

Question : Pourquoi les communautés locales et Hydro-Québec devraient-ils être privés de ces revenus?

Confidentialité

Vent d'élus dénonce la prolifération de la confidentialité lorsqu'il s'agit de projets éoliens développés en partenariat avec des entreprises privées.

D'autant plus que puisque l'initiateur a formé une société en commandite, l'accès à l'information devient complètement impossible à cause des règles qui régissent les sociétés privées où la *Loi sur l'accès à l'information dans le secteur privé* ne permet d'obtenir que les informations détenues par la société dans la seule mesure où le demandeur est directement concerné par l'information détenue par la société. C'est donc l'opacité totale et la perte de contrôle démocratique sur les décisions des élus et des citoyens.

Cette opacité et perte de contrôle démocratique méritent pratiquement à elles seules l'abandon de la privatisation et un retour à Hydro-Québec de la quasi-totalité de la production d'électricité.

Transition énergétique?

Il n'y a eu aucune démonstration d'aucun participant aux audiences, tant du côté de l'initiateur que des experts gouvernementaux, que ce projet contribue réellement à la transition énergétique ni à la décarbonation du Québec.

Dans les faits, il n'existe aucune loi ou règlement, tant au niveau fédéral, provincial ou municipal qui assure que pour chaque MWh d'énergie éolienne produite dans ce parc, qu'on retire de notre consommation l'équivalent en MWh d'énergie fossile.

Il est donc faux d'affirmer que ce projet contribue à la transition énergétique. Il serait possible que ce projet puisse y contribuer, mais pas selon le cadre normatif présentement en place. Dans le cas présent, nous assistons à une addition de production, rien de plus.

Alternatives

Ce projet est présenté comme une nécessité de la transition énergétique. Au-delà du fait qu'il n'a pas été confirmé que ce projet contribue réellement à la transition énergétique, la question se pose à savoir si nous avons besoin de ce projet et s'il n'y avait pas d'autres alternatives qui auraient un moindre impact sur l'environnement et les finances publiques.

L'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC) a justement proposé « Une stratégie thermique pour la transition énergétique au Québec »⁴ qui comporte plusieurs volets, notamment la récupération de la chaleur, qui en est le troisième :

« Il s'agit de valoriser les rejets thermiques qui proviennent des bâtiments et des industries. Par exemple, la consommation d'énergie à des fins résidentiels, industriels ou commerciaux produits des rejets thermiques dont une bonne partie peut être récupérée et réutilisée. En réutilisant cette chaleur plutôt que de la perdre dans l'environnement, il est possible d'améliorer la productivité énergétique globale du Québec. »

Un des auteurs de cette stratégie, l'économiste Pierre Godin, explique clairement que les besoins en électricité du plan d'Hydro-Québec d'ici 2035 peuvent être presque entièrement comblés en utilisant une stratégie thermique :

« Le discours actuel sur la planification énergétique fait fi du principal usage de l'électricité au Québec, à savoir la production et la gestion de la chaleur. Le nouveau plan d'action d'Hydro-Québec a pour ambition d'augmenter la production d'électricité de 60TWh d'ici 2035. Et bien si je vous disais que les rejets thermiques valorisables au Québec comptent pour environ 56,7 TWh, donc la quasi-totalité de l'objectif à atteindre d'ici 2035, est-ce que vous me répondriez sérieusement qu'on peut se passer d'une stratégie thermique ? En ce moment, c'est comme si, collectivement, on gardait la porte ouverte pour chauffer l'extérieur en plein hiver ».

Question : Est-ce que des alternatives viables, comme la stratégie thermique de l'IRÉC, ont été étudiés et considérés? Pouvons-nous affirmer que ce projet est justifié lorsqu'il existe des alternatives viables et moins destructrices de l'environnement?

⁴ <https://irec.quebec/ressources/publications/Fiche58-Fiche-technique-transition-energetique-thermique.pdf>

BAPE générique et effets cumulatifs

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement reconnaît lui-même la nécessité « 25 ans après la mise en service du premier parc éolien, d'ouvrir le débat public national sur la place de la filière éolienne dans le portefeuille énergétique du Québec et son mode de développement, incluant la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et économiques ». ⁵

Les enjeux que nous soulevons ici sont des enjeux qui ont été soulevés à répétition dans les audiences du BAPE depuis le tout premier BAPE éolien en 1997⁶.

Un BAPE générique sur la filière éolienne permettrait de mettre la lumière sur les enjeux financiers, sociaux, environnementaux et énergétiques dans leur ensemble. Pour l'instant, nous ignorons collectivement les effets cumulatifs de ce développement car ces effets ne sont pas mesurés dans leur ensemble par aucun ministère. Chaque projet devrait faire l'objet d'un BAPE particulier, mais avant d'en arriver là, un BAPE générique nous permettrait de jeter les bases pour un développement plus cohérent et démocratique.

Question : Il n'existe aucun cadre réglementaire encadrant le développement éolien au Québec. Pourquoi est-ce que le ministre de l'Environnement refuse de tenir un BAPE générique, une analyse qui permettrait de dégager des constats et conclusions qui pourraient mener à l'adoption d'un cadre réglementaire permettant un développement qui respecterait des principes démocratiques?

Conclusion

En conclusion, nous sommes d'avis qu'il ne faut pas approuver ce projet :

Tant que le projet ne sera pas remis entièrement entre les mains d'Hydro-Québec et du milieu;

Tant que l'accès du public à l'information concernant ce projet ne soit pas garanti;

Tant que la démonstration ne sera pas faite que ce projet contribue à la transition énergétique;

Tant que d'autres alternatives viables et moins dommageables pour l'environnement n'aient pas été analysées et mises en œuvre;

Tant qu'il n'y aura pas eu un BAPE générique sur la filière éolienne au Québec.

⁵ Rapport 375 - Projet éolien Des Neiges – Secteur sud dans la MRC de La Côte-de-Beaupré, juin 2024, <https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl?id=00000647611>.

⁶ Rapport 109 : Projet de parc éolien de la Gaspésie, février 1997, <https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl?id=00000056584>.